



# **COMPTES SOCIAUX**

## **Exercice clos au 31 décembre 2022**

- 1. Rapport des commissaires aux comptes**
- 2. Bilan Actif**
- 3. Bilan Passif**
- 4. Compte de résultat**
- 5. Annexe**

*Valeurs exprimées en euros.*

**Confédération Française Démocratique du Travail**

**Confédération française démocratique du travail**

**C.F.D.T.**

Exercice clos le 31 décembre 2022

**Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

**PKF Arsilon Commissariat aux Comptes**

47, rue de Liège  
75008 Paris  
S.A.R.L. au capital de € 1 901 259  
811 599 406 R.C.S. Paris

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Paris

**ERNST & YOUNG Audit**

Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris-La Défense cedex  
S.A.S. à capital variable  
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

## **Confédération française démocratique du travail C.F.D.T.**

4, boulevard de la Villette  
75955 Paris cedex 19

Exercice clos le 31 décembre 2022

### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Aux Membres du Conseil National du syndicat C.F.D.T.,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil national confédéral, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du syndicat C.F.D.T. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du syndicat à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### **■ Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2022 comprennent:

- ▶ des titres immobilisés de l'activité de portefeuille et des valeurs mobilières de placement, tels que décrits dans les notes 5.1.1, 5.1.7 et 5.1.9 de l'annexe aux comptes annuels. Nos travaux ont consisté à apprécier les règles d'évaluation de ces actifs à la clôture de l'exercice. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons vérifié les évaluations qui en résultent;
- ▶ des provisions constituées pour couvrir les risques tels que décrits dans la note 5.2.2 de l'annexe aux comptes annuels.

Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues, et à vérifier que les notes fournissent une information appropriée. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du bureau national et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du conseil national.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le syndicat ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau national.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre syndicat.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris et Paris-La Défense, le 29 juin 2023

Les Commissaires aux Comptes

PKF Arsilon Commissariat aux Comptes



Francis Chartier

ERNST & YOUNG Audit

Denis Thibon

# 1. Bilan Actif

	31/12/2022			31/12/2021
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>29 422</b>	<b>29 422</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Logiciels	29 422	29 422	0	0
Frais d'établissement				
Avances et acomptes				
Immobilisations incorporelles en cours	0		0	0
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>109 302 480</b>	<b>62 325 063</b>	<b>46 977 417</b>	<b>41 475 221</b>
Terrains	13 306 906		13 306 906	13 306 906
Constructi ans	89 193 462	60 891 805	28 301 657	19 712 119
Insta11ati ans techniques, matériel et outillage industriels	440 761	368 301	72 460	513 329
Autres	13 17 448	1 064 956	2 524 911	2 227 681
Immobilisations corporelles en cours	5 043 903		5 043 903	7 720 099
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières</b>	<b>292 450 068</b>	<b>16 644 158</b>	<b>275 805 910</b>	<b>286 326 766</b>
Participations	68 553	0	68 553	68 552
Créances rattachées à des participations	11 644 509		11 644 509	11 061 736
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	280 006 847	16 624 427	263 382 420	274 110 361
Autres titres immobilisés				
Prêts	728 766	19 731	709 035	1 084 724
Autres	1 393		1 393	1 393
<b>TOTAL (I)</b>	<b>401 781 969</b>	<b>78 998 642</b>	<b>322 783 327</b>	<b>327 801 987</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 466</b>
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de productions (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	0		0	1 466
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>	<b>114 139</b>		<b>114 139</b>	<b>42 965</b>
<b>Créances</b>	<b>32 324 065</b>	<b>31 181 90</b>	<b>29 205 875</b>	<b>23 255 321</b>
Créances usagers et comptes rattachés	304 538		304 538	100 481
Autres	32 019 527	3 118 190	28 901 337	23 154 840
<b>Valeurs mobilières de placement</b>	<b>3 056 434</b>	<b>49 351</b>	<b>3 007 083</b>	<b>3 007 237</b>
Autres titres	3 056 434	49 351	3 007 083	3 007 237
Instrument de trésorerie				
<b>Disponibilités</b>	<b>24 618 436</b>		<b>24 618 436</b>	<b>22 245 587</b>
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>382 041</b>		<b>382 041</b>	<b>363 085</b>
<b>TOTAL (II)</b>	<b>60 495 115</b>	<b>31 675 41</b>	<b>57 327 574</b>	<b>48 915 661</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
<b>TOTAL (I+II)</b>	<b>462 277 084</b>	<b>82 166 183</b>	<b>380 110 901</b>	<b>376 717 648</b>
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>				
Legs nets à réaliser				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				

## 2. Bilan Passif

	31/12/2022	31/12/2021
	Net	Net
<b>FONDS SYNDICAUX</b>		
<b>FONDS PROPRES</b>		
Fonds propres sans droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves	329 080 043	32 594 495
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	-8 370 995	3 135 080
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Fonds propres avec droit de reprise		
Apports		
Legs et donations		
Résultat sous contrôle de tiers financeurs		
Ecarts de réévaluation		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables par l'organisme		
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires (commodat)		
<b>TOTAL (I)</b>	<b>320 709 049</b>	<b>329 080 044</b>
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques	368 963	382 966
Provisions pour charges	6 418 345	7 184 873
<b>FONDS DEDIES</b>		
Sur contributions publiques de financement		
Sur autres ressources	354 693	409 155
<b>TOTAL (II)</b>	<b>7 142 001</b>	<b>7 976 994</b>
<b>DITES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	2 186 219	1 294 014
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	3 211	3 211
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 229 972	5 500 799
Dettes fiscales et sociales	495 973	457 974
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	40 546 574	31 623 720
Instruments de trésorerie	0	0
Produits constatés d'avance (1)	797 904	780 893
<b>TOTAL (III)</b>	<b>52 259 852</b>	<b>39 660 611</b>
Ecarts de conversion Passif (IV)		
<b>TOTAL (I+II+III+IV)</b>	<b>380 110 901</b>	<b>376 717 648</b>
(1) dont à plus d'un an		
dont à moins d'un an	797 904	780 893
(2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3) emprunts participatifs		
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>		

### 3. Compte de résultat

	31/12/2022	31/12/2021
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	2 268 136	2 213 033
<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	<b>2 268 136</b>	<b>2 213 033</b>
Production stockée		
Production immobilisée		
Produits nets partiels sur opérations à long terme		
Subventions - Contributions (1)	0	0
<b>Produits de Tiers Financeurs</b>		
Concours publics et subventions d'exploitation (1)	27 026 856	25 556 553
Contributions financières	1 645 239	146 712
Reprises sur dépréciations, sur provisions et amortissements et transferts de charges	2 077 625	2 251 716
Cotisations	15 968 642	15 919 482
Utilisation des fonds dédiés	235 239	89 560
Autres produits (2)	1191 952	1149 204
<b>TOTAL (I)</b>	<b>50 413 690</b>	<b>48 648 260</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Marchandises : Achats	11992	248
Variation de stocks	1466	2 802
Matières premières et autres approvisionnements : Achats		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes*	28 165 316	26 649 116
Aides Financières	19 531 569	16 310 385
Impôts, taxes et versements assimilés	768 465	752 568
Salaires et traitements	533 407	441 873
Charges sociales		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions :		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	2 380 982	2 051 715
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	1103 210	553 975
Pour risques et charges : dotations aux provisions	1125 987	3 836 282
Subventions accordées par l'organisation syndicale		
Reports en fonds dédiés	180 777	143 473
Autres charges (1)	64 760	67 761
<b>TOTAL (II)</b>	<b>53 867 930</b>	<b>50 810 198</b>
• Y compris redevance de crédit bail mobilier		
• Y compris redevance de crédit bail immobilier		
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>-3 454 240</b>	<b>-2 161 937</b>
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>		
Excédent ou déficit transféré (III)	0	0
Déficit ou excédent transféré (IV)	3 387 571	2 868 884
(2) Dont:		
Dons		
Legs et donations		
Produits liés à des financements réglementaires		
Ventes de dons en nature		

(1) Sur le montant de 28 672 095 € ("Subventions-Contributions"), un total de 16 134 596 € est reversé à des organisations affiliées

	31/12/2022	31/12/2021
<b>Produits financiers</b>		
De participations	893 259	490 547
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	9087	29 202
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges financières	1426 042	148 616
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	409 927	447 367
<b>TOTAL (V)</b>	<b>2 738 321</b>	<b>1115 732</b>
<b>Charges financières</b>		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	4 742 699	945 436
Intérêts et charges assimilées	25 461	42 546
Différences négatives de change	0	17
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL (VI)</b>	<b>4 768 160</b>	<b>987 999</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>	<b>-2 029 839</b>	<b>127 733</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>-8 871 650</b>	<b>-4903 088</b>
<b>Produits exceptionnels</b>		
Sur opérations de gestion	3 649 712	2 131 442
Sur opérations en capital (3)	12 499 906	34 257 509
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges exceptionnelles		
<b>TOTAL (VII)</b>	<b>16 149 618</b>	<b>36 388 951</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Sur opérations de gestion	634 453	15 132
Sur opérations en capital (3)	14 922 639	28 239 961
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
<b>TOTAL (VIII)</b>	<b>15 557 092</b>	<b>28 255 093</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>592 526</b>	<b>8133 857</b>
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les sociétés (X)	91871	95 684
<b>TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII+XI)</b>	<b>69 301 629</b>	<b>86152 944</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+X+XII)</b>	<b>77 672 624</b>	<b>83 017 858</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT (XIII-XIV)</b>	<b>-8 370 995</b>	<b>3135 086</b>
<b>EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
<b>Produits</b>		
Bénévolat	1913 107	1910 510
Prestations en nature		
Dons en nature		
<b>Charges</b>		
Secours en nature	1913 107	1910 510
Mise à disposition de biens et services		
Personnel bénévole		
<b>Participation aux événements récurrents pluriannuels</b>	<b>0</b>	<b>-500 000</b>
<b>(3) La différence entre le montant des produits (12 499 906 €) et le montant des valeurs nettes comptables des titres sortis (14 917 873 €) génère une perte de 2 417 967 €.</b>		

## 4. Faits majeurs de l'exercice

---

### 4.1. Événements principaux de l'exercice

Après deux années de crise sanitaire, l'année 2022 a été marquée par une forte reprise des activités en présentiel, sur tout le territoire mais aussi dans nos activités syndicales à l'international. L'ensemble des instances et en particulier le Congrès confédéral de Lyon ont pu, heureusement, se dérouler en présence physique des militants et des militantes.

Concernant les comptes, les événements significatifs de cet exercice sont :

Une augmentation importante des moins-values latentes pour un montant de 4 744 545 € sur nos placements financiers (Confédération et CNAS) au 31 décembre 2022 du fait de l'évolution négative des marchés en 2022 portant le total des moins-values latentes à 16,606 M € ;

la tenue et la réussite du Congrès de Lyon, dont le coût net avoisine 2,5 M €, coût très proche de celui du Congrès de Rennes, en dépit de la hausse des prix sur la période ;

La mise en production de plusieurs bâtiments rénovés (Maison d'accueil, Maison 2) à Bierville ; cependant les travaux se poursuivant, la limitation des espaces disponibles aboutit à un nouveau déficit de l'association. Etant donné la dette de l'association envers la Confédération (2,74 M €), celle-ci a dû provisionner 1,097 M € supplémentaires dans ses comptes 2022.

Les travaux de clôture des comptes ont pour l'exercice étaient compliqués par la mise en production de la nouvelle application de gestion et de comptabilité de la Confédération, dont le paramétrage s'est poursuivi post mise en production entraînant un retard. Par ailleurs le mouvement contre la retraite à 64 ans de janvier 2023 à juin 2023 a mobilisé la Confédération et toutes les organisations CFDT, ralentissant les retours des services confédéraux et des organisations auprès de la comptabilité pour établir l'arrêté des comptes.

#### 4.1.1. Événements postérieurs à la clôture

Compte-tenu des incertitudes sur l'évolution future des marchés financiers, liée à la guerre en Ukraine, il est prématuré de donner une estimation des impacts indirects sur les actifs financiers de la Confédération.

### 4.2. Principes, règles et méthodes comptables

#### 4.2.2. Présentation des comptes

Les documents dénommés Etats financiers comprennent :

- Le bilan;
- Le compte de résultat ;
- L'annexe.

#### 4.2.3. Méthode générale

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

La Confédération a arrêté ses comptes en respectant le règlement n°2018-06, relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif ainsi que le règlement n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base: continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode principale retenue pour l'établissement des comptes sociaux est la méthode des coûts historiques.

#### **4.2.4. Application du règlement ANC 2018-06**

Depuis l'exercice 2020, l'application du règlement ANC 2018-06 a conduit à un changement de méthode pour les postes :

- Les concours publics et les subventions d'exploitation ;
- Les aides financières ;
- L'utilisation des fonds dédiés est comptabilisée désormais en produits d'exploitation. De même, le report des fonds dédiés est comptabilisé en charges d'exploitation.

## S.Informations relatives au bilan

### 5.1. Actif

#### 5.1.1. Tableau des immobilisations

Rubriques	Valeur brute au début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	29 422			29 422
Immobilisations corporelles	1 014 193 01	185 496 11	10 666 433	1 093 302 480
Immobilisations financières	299 654 421	8 772 238	15 976 592	292 450 068
<b>TOTAL</b>	<b>401 103 144</b>	<b>27 321 850</b>	<b>26 643 025</b>	<b>401 781 969</b>

L'augmentation des immobilisations corporelles correspond, pour l'essentiel, à la mise en service le 12 juillet 2022 des locaux de Bierville :

La Maison d'Accueil pour 4 167 556 € ;

La Maison 2 pour 4 865 681 € ;

Les parties communes du parc pour 992 179 € ;

La chaufferie pour 340 484 € ;

Des en-cours sur les projets de rénovation de l'immeuble Belleville pour 1 150 633 €, de Bierville-Maison 1-3-4 pour 3 610 657 € et de Bolivar pour 269 412 € ;

Des installations diverses pour 96 915 €.

Le montant net de la diminution des Titres immobilisés de l'activité du portefeuille (TIAP) est de 7 409 438 €, relative à des opérations d'arbitrage ou d'apports opérées sur les valeurs inscrites en immobilisations financières.

Par ailleurs, les SCI, contrôlées par la Confédération, ont augmenté leurs créances respectives de :

- 417 046 € correspondant à l'affectation du bénéfice 2021 de la SCI Loire-Jaurès ;
- 417 322 € correspondant à l'affectation du bénéfice 2021 de la SCI Flandre.

#### 5.1.2. Tableau des amortissements et dépréciations

Rubriques	Amortissements et dépréciations cumulés au début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Amortissements et dépréciations cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	29 422			29 422
Immobilisations corporelles	59 944 080	2 380 982		62 325 063
Immobilisations financières	13 327 655	4 744 545	142 804 2	16 644 158
<b>TOTAL</b>	<b>73 301 157</b>	<b>7 125 527</b>	<b>142 804 2</b>	<b>78 998 642</b>

L'augmentation des amortissements correspond essentiellement aux amortissements de l'immeuble Belleville pour 1 136 401 €, du 51 avenue Simon Bolivar pour 456 952 € et des Maisons de Bierville pour 460 562 €.

### 5.1.3. Immobilisations incorporelles

La Confédération continue le développement de l'application de gestion des adhérents et des syndicats Gasel qu'elle met à la disposition exclusive des syndicats et organisations affiliés à la CFDT. Ce logiciel n'est pas valorisé dans les comptes.

### 5.1.4. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurant au bilan arrêté au 1er janvier 2009 (terrains et immeubles) avaient été valorisées sur la base d'une expertise immobilière pour les comptes de l'exercice 2009. Les autres immobilisations corporelles ont été évaluées selon leur valeur en l'état à l'ouverture de l'exercice. Les immobilisations corporelles acquises en 2022 sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production. Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

### 5.1.5. Principaux mouvements

Les éléments constituant les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice 2022 sont rappelés en 5.1.1.

### 5.1.6. Méthode d'amortissement

Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Gros =uvres	Linéaire	de 24 à 31 ans
Travaux structure Façade	Linéaire	20 ans
Façades étanchéité...	Linéaire	5 ans
Étanchéité...	Linéaire	10 ans
CVC, électricité...	Linéaire	de 5 à 8 ans
Installations, aménagements	Linéaire	de 6 à 10 ans
Matériel et outillage	Linéaire	de 5 à 10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	de 5 à 10 ans

Pour les postes « Installations, aménagements », « Matériel et outillage » et « Matériel de bureau », la durée d'amortissement des biens figurant au bilan arrêté au 1er janvier 2009 (valorisation sur expertise) a été ramenée à une durée correspondant à la période initiale de leur amortissement.

### 5.1.7. Immobilisations financières

La Confédération réalise des placements sur les marchés financiers en actions, obligations, SICAV monétaires, titres de participation. Les mouvements 2022 sur les immobilisations financières et sur les valeurs mobilières de placement sont évalués à leur coût historique. Des dépréciations sont constatées au 31 décembre 2022 en cas de moins-values latentes. Les plus-values latentes ne font pas l'objet d'une comptabilisation conformément au principe de prudence.

## Liste des filiales et des participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition.

La SCI Rebuffat a été liquidé le 31 mai 2022.

Sociétés	Capitaux propres	% capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la CFDT et non remboursés	CA HT du dernier exercice clos	Résultat net du dernier exercice clos	Dividendes comptabilisés au cours de l'exercice
			Brute	Nette				
SCI Loire-Jaurès	533 798	100%	15 244	15 244	7 196 440	1 557 297	518 553	471 046
SCI Flandre-Jaurès	334 457	100%	15 244	15 244	4 448 069	898 875	319 212	417 323
SCI Rebuffat-Jaurès								
<b>tji</b> D.	néant							

### 5.1.7.1. Créances rattachées à des participations

Elles correspondent aux créances identifiées sur les deux SCI (Loire-Jaurès, Flandre-Jaurès).

### 5.1.7.2. Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)

Les titres immobilisés de l'activité de portefeuille pour un montant de 280 006 847 € correspondent aux placements à long terme réalisés par la CFDT dans le cadre de la gestion patrimoniale de ses réserves. Ces titres sont immobilisés bien qu'ils soient composés en partie par des valeurs mobilières de placement.

Une augmentation de la provision nette a été constatée en 2022 à hauteur de 3 318 502 € lié à la dégradation du marché des actions

Exercice 2022	fvbntant à l'ouverture de l'exercice			fvbntant à la clôture de l'exercice		
	Valeur corrptable brute	Valeur corrptable nette	Valeur liquidative	Valeur corrptable brute	Valeur corrptable nette	Valeur liquidative
Décomposition de la valeur estimative						
Fractions du portefeuille évaluées :						
• Au coût de revient	287 416 285	274 128 182		280 006 847	263 382 420	
• Au cours de bourse			367 371 402			322 681 182
• D'après la situation nette						
• D'après la situation nette réestimée						
• D'après une valeur de rendement ou de rentabilité						
• D'après la valeur de souscription (titres libérés)			117 189 23			12 864 785
Valeur estimative du portefeuille	287 416 285	274 128 182	379 090 324	280 006 847	263 382 420	335 545 967

### 5.1.8. Autres titres immobilisés

Les autres titres immobilisés sont essentiellement constitués par les titres des SCI et de la CES.

### 5.1.9. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
<i>Créance de l'actif immobilisé</i>			
Créances rattachées à des participations	11 644 509		11 644 509
Prêts (1)	728 766	227 619	501 146
<i>Créances de l'actif circulant</i>			
Acomptes Fournisseurs versés	114 139	114 139	
Créances usagers et comptes rattachés	304 538	304 538	
Autres créances	32 018 527	20 096 630	11 921 897
Charges constatées d'avance	382 041	382 041	
<b>Total</b>	<b>45192 520</b>	<b>21 124 967</b>	<b>24 067 553</b>
(1) Prêts accordés en cours d'exercice	25 764		
Prêts récupérés en cours d'exercice	274 945		

### 5.1.10. Produits à recevoir

Ils sont constitués par:

Cotisations à recevoir (Scpve) :	747 186
Subventions et contributions à recevoir:	10 120 004
Autres produits à recevoir :	8 601

### 5.1.11. Valeurs mobilières de placement

Les mouvements 2022 sur les valeurs mobilières de placement sont évalués au coût unitaire moyen pondéré pour les cessions et au coût d'achat pour les acquisitions. Des dépréciations sont constatées en fin d'exercice en cas de moins-values latentes.

Au 31 décembre 2022, une dépréciation a été constatée pour un montant de 49 351 €. Les plus-values latentes ne font pas l'objet d'une comptabilisation, conformément au principe de prudence.

Conformément à la règle établie lors des exercices précédents, il est rappelé que des titres s'assimilant à des valeurs mobilières de placement sont inscrits en Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP). En effet, ils correspondent à des placements à long terme assurant la gestion patrimoniale des réserves.

### 5.1.12. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance (382 041 €) correspondent à des charges d'exploitation de l'exercice et sont composées de:

Comptes	Libellé	Montant
604200	Trvx d'impression & fabricat'outils synd	65659€
611100	Sous-traitance générale (ponctuelle)	2328€
614000	Charges locatives et de copropriété	430€
615600	Maintenance	6386€
616000	Prime assurance	33235€
616100	Multirisque	28827€
618100	Documentation générale	93815€
625600	Frais de mission	23€
628110	Cotisations	151337€
	<b>Total général</b>	<b>382041€</b>

## 5.2. Passif

### 5.2.1. Fonds syndicaux

Les principaux mouvements sur l'exercice sont les suivants:

Libellé	Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2022	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
<b>Fonds syndicaux</b>				
Réserves générales	141 527 039	1 252 941		142 779 980
Réserve affectée Caisse Nationale d'Action Syndicale	177 322 546	1 382 145		178 704 691
Autres réserves affectées	2 845 373			2 845 373
Réserve affectée événements pluriannuels (1)	4 250 000	500 000		4 750 000
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice 2021	3 135 086		3 135 086	
Résultat de l'exercice 2022		8 370 995		8 370 995
<b>Autres fonds syndicaux</b>				
<b>Total</b>	<b>329 080 044</b>	<b>5 235 908,64</b>	<b>3 135 086</b>	<b>320 709 049</b>

(1) Pour assurer le financement des événements récurrents et significatifs dont la fréquence est supérieure à un an (congrès et campagnes électorales), la Confédération a constitué une réserve s'élevant à 4 750 000 €.

### 5.2.2. Provisions pour risques et charges

#### 5.2.2.1 Tableau des provisions pour risques et charges

Rubriques	Provisions au 1 <sup>er</sup> janvier 2022	Augmentation: dotations de l'exercice	Diminutions: utilisations de l'exercice	Diminutions: reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions pour risques	382 966		14 003		368 963
Provisions pour charges	7 184 872	1 125 987	1 892 514		6 418 345
<b>Total</b>	<b>7 567 839</b>	<b>1 125 987</b>	<b>1 906 518</b>		<b>6 787 308</b>

#### 5.2.2.2 Evaluation des provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques concernent des litiges avec des syndicats nés avant 2022 et non terminés au 31 décembre 2022.

Les provisions pour charges se rapportent essentiellement aux provisions de la Caisse nationale d'action syndicale pour 3 385 479 €. Ce sont les sommes que la CNAS est susceptible de payer au titre de la couverture juridique assurée aux adhérents de la CFDT.

La provision relative aux engagements pris en matière de retraite et engagements similaires pour 3 032 865 €. L'ensemble du personnel est rémunéré par le GIE Belleville, le GIE Villette ou mis à disposition. A ce titre, les engagements pris en matière d'indemnités de fin de carrière, y compris par les GIE Belleville et GIE Villette (structures liées), font l'objet d'une provision dotée par la Confédération.

L'engagement de retraite est calculé selon la méthode actuarielle appelée « *méthode des unités de crédit projetées* », répartissant la valeur actuarielle des prestations futures sur chacune des années de service du salarié.

Suivant l'application des textes conventionnels (distincts pour le secrétariat confédéral et pour le secrétariat administratif), les prestations futures découlent de :

- L'ancienneté à la date de l'évaluation ;
- Le salaire projeté à l'âge de la retraite ;
- Les droits tels que définis ;
- Les conditions du départ en retraite (démissions) ;
- Le facteur d'actualisation ;
- La probabilité de paiement de la prestation (maintien du salarié dans l'organisation jusqu'à l'âge de son départ en retraite).

Le taux d'actualisation utilisé est de 3.5 % (basé sur un taux publié par l'Institut des Actuaire).  
Le taux d'évolution des rémunérations observé ces quatre dernières années est de 3.5 %.

### 5.2.3. Fonds dédiés - Tableau de suivi

Ressources	Montant des fonds affectés au projet (tableau CDG)	Fonds à dégager au début de l'exercice (194)	Utilisation en cours d'exercice (7894)	Engagement à réaliser sur ressources affectées (6894)	Fonds restant à engager en fin d'exercice (194)
Conventions diverses	623 697	409 155	235 239	180 777	354 693
<b>Total</b>	<b>623 697</b>	<b>409155</b>	<b>235 239</b>	<b>180 777</b>	<b>354 693</b>

En conformité avec le règlement CRC 2009-10, a été appliquée la disposition stipulant une inscription en « Engagements à réaliser » de montants affectés à des actions définies, repris au cours des années ultérieures en fonction de leur utilisation.

### 5.2.4. Etat des dettes

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéance à moins d'1 an	Echéance à plus d'1 an	Echéance à plus de 5 ans
Emprunt (2) et dette auprès des établissements de crédit dont : - à 2 ans au maximum à l'origine - à plus de 2 ans à l'origine	2 181 681	2 181 681		
Emprunt et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 229 972	8 229 972		
Dettes fiscales et sociales	495 973	495 973		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (1)	40 546 574	27 774 622		12 771 952
Produits constatés d'avance	797 904	797 904		
<b>TOTAL</b>	<b>52 252 103</b>	<b>39 480 151</b>	<b>-</b>	<b>12 771 952</b>
(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 000 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 000 000			

Le montant des autres dettes correspond à des dettes d'exploitation (essentiellement sur des structures affiliées) pour 10 464 674,43 € et à des dettes envers des Fédérations professionnelles et Unions Régionales Interprofessionnelles pour 30 081 899,43 €.

Les Fédérations et les Unions Régionales Interprofessionnelles ont la possibilité de confier tout ou partie de leur trésorerie à la Confédération à des fins de placements dans le cadre d'une gestion centralisée pour compte.

La dette figurant au bilan pour 12 771 952 € représente les fonds confiés par les organisations à la Confédération en valeur historique et se rapportant à une partie de leurs réserves. L'engagement de la Confédération consiste à reverser ces fonds aux organisations à la valeur du marché au jour de la demande de restitution de ces fonds ou à la valeur« linéarisée ».

#### **5.2.5. Charges à payer**

Les charges à payer correspondent à des charges d'exploitation :

- Factures non parvenues :	724 221
- Diverses charges d'exploitation :	159 195
- Contributions à verser aux organisations Cfdt:	17 705 139
- Comptes Courant Entités Consolidés	9 344 733
- Autres dettes	565 555

## 6. Informations relatives au compte de résultat

### 6.1. Tableau de détermination des ressources

Cotisations reçues <1>	15 968 642
« - » reversement de cotisations à des syndicats visés à l'article L.2135-1	0
« + » subventions-contributions reçues <2>	28 672 095
« - » reversement subventions-contributions à des organisations affiliées <1>	-16 134 596
« + » autres produits d'exploitation perçus	3 460 089
« + » produits financiers perçus	1 312 279
<b>TOTAL</b>	<b>33 278 510</b>

(1) Le montant des cotisations représente la part de la cotisation perçue par la Confédération pour ses seules activités et celles dont la gestion lui est confiée par la charte de la cotisation syndicale (CONF, CNAS, SSM, FORG). La part de 6 807 921 € pour le GIE CFDT Presse et celle du GIE Vilette pour 972 565 € ne figurent pas dans les comptes de la Confédération mais dans ceux de ces structures. Ces parts relèvent de la centralisation de la collecte totale, par le Service central de perception et ventilation des cotisations (SCPVC), des organisations affiliées à la CFDT s'élevant à un montant de 87 585 184 € pour l'exercice 2022. La Confédération, au titre de la gestion de ses activités Outremer, a reçu en sus 10 986 €.

(2) La somme de 28 672 095 € correspondant aux subventions et contributions reçues sont issues des ressources suivantes:

- Actions spécifiques conventions aux organisations syndicales	1 148 032,48 €
- Paritarisme et participation, actions dans le cadre d'organismes paritaires	4164 016,97 €
• Partenariat, Conventions	1 398 848,32 €
• Financement du Dialogue Social	21 961 197,70 €
- Etat : 7 457 419€	
- Contribution entreprise: 14503779€	

La Confédération reverse une partie de ces ressources aux organisations affiliées qui contribuent à la réalisation des actions financées. De ce fait, l'analyse du poste « concours public-subventions et contributions financières » d'un montant de 28 672 095 € n'est pertinente que si l'on tient compte des 16 134 596 € de reversements, ramenant le montant des ressources nettes à 12 537 499 €.

#### 6.1.1. Fait générateur des cotisations

Le versement des cotisations est comptabilisé selon le principe édicté par la charte de la cotisation syndicale, régissant la répartition des cotisations entre structures affiliées à la CFDT. En conformité avec le règlement n°2009-10 du CRC, l'individualisation par structure CFDT des flux de cotisations, dont le versement intervient postérieurement à la clôture, permet la reconnaissance d'un produit à recevoir, comptabilisé sur l'exercice arrêté au 31 décembre 2022.

#### 6.1.2. Contributions publiques de financement

Ces contributions sont comptabilisées à réception d'une notification délivrée par le financeur. Conformément au principe repris dans le paragraphe 2.6 du règlement CRC (n°2009-10 Annexe - Règles comptables des organisations syndicales), il est tenu compte d'éventuelles conditions suspensives ou résolutoires figurant dans la convention et précisant les termes des actions à mener.

Durant l'exercice 2022, les contributions enregistrées en produits ont fait l'objet d'un traitement comptable obéissant aux règles ci-dessus rappelées.

## 6.2. Ventilation de l'effectif à la clôture

Les collaborateurs administratifs et permanents syndicaux, qui composent le personnel de la Confédération, sont régis par des statuts différents selon la distinction suivante :

Catégories	Personnel facturé par le GIE Belleville	Personnel Mis à disposition
Secrétariat administratif et technique	78	
Secrétariat confédéral	87	27
<b>Total</b>	<b>165</b>	<b>27</b>

Le GIE Belleville facture, par ailleurs, du personnel aux associations contrôlées par la Confédération et entrant dans le périmètre de consolidation.

## 6.3. Contributions volontaires en nature

La Confédération CFDT se réfère aux dispositions de l'article 4 du règlement CRC n°2009-10 (Annexe) définissant le « Traitement des contributions en nature » effectuées à titre gratuit.

Les contributions volontaires en nature sont exclusivement constituées par des mises à disposition de permanents syndicaux. Leur durée de fonction au sein de la Confédération, renouvelable, correspond généralement à un mandat relevant du Congrès confédéral qui se tient tous les quatre ans.

Le nombre de personnes mises à disposition est de 27 en 2022. Les indications émanant des entités tierces concernées permettent à la Confédération d'appréhender la valorisation de ces contributions pour un montant de 1 913 107 € pour l'exercice 2022.

## 6.4. Autres informations sur le compte de résultat

### 6.4.1. Autres achats et charges externes

Le poste « Autres achats et charges externes » représente un montant de 28 165 316 € dont la facturation émanant du GIE Belleville qui s'établit pour l'exercice 2022 à 19 432 767 €. Il s'agit essentiellement de personnel refacturé pour 14 410 862 €.

### 6.4.2. Reprises de provisions et transferts de charges

Figure sur ce poste un montant de 1 892 514 € de reprises de provisions relatives à des dossiers juridiques instruits par la Caisse nationale d'action syndicale (CNAS) et réglés durant l'exercice 2022. Nous avons constaté une reprise de provisions pour litige à hauteur de 14 003 €.

### 6.4.3. Autres produits

Le montant des autres produits (1 191 952 €) est essentiellement constitué d'une part de facturations diverses sur des conventions contractées avec des structures associées ou affiliées ainsi qu'avec des partenaires externes.

#### 6.4.4. Quotes-parts de résultats de GIE

Ces quotes-parts, comptabilisées en déficit (3 387 571 €), sont issues de deux groupements d'intérêt économique gérant, pour la Confédération et ses structures associées, des fonctions opérationnelles mutualisées, organisées par « métiers » (moyens généraux, informatique, presse, site internet, diffusion de revues et matériel syndical. ...).

#### 6.4.5. Résultat financier

Le résultat est négatif pour un montant de -12 265 505 € du fait de provisions importantes pour risques.

Revenus de SCI ou de placements (VMP)	1298 296
Provisions sur portefeuille TIAP (Moins Values latentes)	9087
Provisions sur risque financier	4 742699
Reprise de provisions sur portefeuille TIAP	1426042
Provision sur SCI	
Net de charges ou produits financiers divers	20565
<b>Total résultat financier</b>	<b>2 029 838</b>

#### 6.4.6. Résultat exceptionnel

Il est de 592 526 €. A noter que les distributions FCPR ont générés 3 644 336 € de produits mais dans le même temps la vente TIAP a entraîné une moins-value de -3 051 811 € en raison de la situation des marchés en 2022.

- Moins-values des mouvements sur les cessions sur portefeuille TIAP	- 3 051 811
- Valeur comptable immobilisations sorties	0
- Produits et charges divers	3 644 336
<b>Total résultat exceptionnel</b>	<b>592 526</b>

## 7. Autres informations

---

### 7.1. Engagements hors bilan

#### 7.1.1. Engagements financiers

La Confédération s'est portée caution pour garantir quatre prêts accordés par des banques à des entités tierces jusqu'à hauteur de :

- 1 831 600 € - Echéance du prêt au 30/03/2029 ;
- 67 380 € - Echéance du prêt au 30/11/2023 ;
- 822 739 € - Echéance du prêt au 15/03/2041 ;
- 4 151 146 € - Echéance du prêt au 01/04/2041.

Des contrats de placement de fonds ont été souscrits par la Confédération, dans le cadre de sa gestion du portefeuille de titres immobilisés, pour un engagement total de 29 000 000 €. Les parts de ces fonds sont appelées progressivement par le gérant du fonds.

Au 31 décembre 2022, un montant de 2 742 400 € a été appelé au titre de ces contrats et figure à l'actif du bilan. La partie non libérée de ces engagements s'élève à 5 117 490 €.

La Confédération a affecté en nantissement au profit de la Société Générale, des titres FCP Investissement pour un montant total à concurrence de 10 800 000,00 €. Ce nantissement de titres vient garantir les emprunts souscrits par la Confédération auprès de la Société Générale :

- D'un montant de 5 300 000 € d'une durée de 10 ans remboursable en 40 trimestrialités ;
- D'un montant de 2 000 000 € d'une durée de 7 ans remboursable en 84 mensualités.
- D'un montant de 3 500 000 € remboursable en 2023.

Au 31 décembre 2022, le capital restant dû est respectivement pour ces emprunts de :

- 132 500 € à échéance du 20/02/2023 ;
- 49 180 € à échéance du 04/02/2023.
- 2 000 000 € à échéance 2023

La Confédération a conventionné en 2017 avec l'URI Occitanie pour un abandon de sa créance, avec une clause de remboursement si retour à meilleure fortune pour un montant de 887 709 €. Ce retour à meilleure fortune n'a pas été constaté au 31/12/2022.

### 7.2. Consolidation

#### 7.2.1. Comptes consolidés

Les comptes sociaux 2022 de la Confédération sont intégrés dans un ensemble consolidé « Confédération CFDT » dont elle est l'entité consolidante.

Le périmètre de cette consolidation inclut des entités contrôlées à 100% par la Confédération (Groupements d'intérêt économique, Sociétés civiles immobilières, Associations loi 1901 et une EURL).